



Ai-je droit de travailler en étant déserteur ?

Par **Lyx88**, le **01/10/2009 à 10:15**

Bonjour,

merci de vous intéresser à mon topic,
je suis militaire dans l'armée de terre depuis presque trois ans,
depuis un mois environ, je suis déserteur,
je voudrais savoir, car je ne touche bien-sûr plus aucun revenu,
si j'ai le droit d travailler dans le civil en étant parallèlement déserteur ,
et aussi au bout de combien de temps viennent les gendarmes et quand
le contrat est cassé ? combien de temps environ après la déclaration de mise en désertion.

merci de vos réponses.

Par **jeetendra**, le **01/10/2009 à 10:30**

[fluo]l'Adefdromil[/fluo] (Association)
28, rue d'Edimbourg, 75008 - Paris
(Station de métro Europe ou Saint-Lazare)
Tel : 01 42 93 30 52
Courriel : mbavoil (à) adefdromil.org

Bonjour, contactez cette Association, vous serez fixé rapidement sur votre cas, l'idée de travailler n'est pas une bonne chose, surtout s'il y a un mandat de recherche à votre rencontre, courage, cordialement.